

2007-6173
09-NOV-2007

POUR USAGE
VÉTÉRINAIRE SEULEMENT

SEVIN

UNE POUDRE À DISPERSER QUI CONTIENT DU CARBARYL
NO. D'ENREGISTREMENT 9042 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: 50% p/p Carbaryl (1-napthyl-N-methyl carbamate)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 Kg

LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES DOMINION, LTD
1199 Rue Sanford
Winnipeg, Manitoba
R3E 3A1

INDICATIONS :

1. Poulets, canards, oies, dindes, et gibier d'élevage à plumes : TUE liponysses des volailles, poux, puces et tiques des volailles.
2. Bovins de boucherie et laitiers, moutons, porcs, chèvres et chevaux : TUE tiques du wapiti, poux, puces et mouches de cornes.
3. Dans et autour des poulaillers et bâtiments de ferme : TUE mites de volaille, puces, punaises des lits et tiques de volaille.

MODE D'EMPLOI :

1. Poulets, canards, oies, dindes et gibiers d'élevage à plumes :
Mélanger 10 g/L d'eau et pulvériser à raison de 45 mL/oiseau.
Répéter après 4 à 8 semaines si nécessaire.
2. Bovins de boucherie, moutons, porcs, chèvres et chevaux :
Mélanger 10g/L d'eau appliquer sur tout l'animal à raison de 4,5 L/bête. Répéter si nécessaire, mais pas plus que 2 fois par semaine.
Bovins laitiers : Mélanger comme indiqué ci-dessus, mais pulvériser avec soin le long du dos, des flancs et des jambes. Éviter d'appliquer sous l'animal et sur le pis.
Appliquer aussitôt après la traite et bien laver le pis avant la prochaine traite.
Ne pas contaminer les instruments laitiers.
3. Dans et autour des poulaillers et bâtiments de ferme : Pour les mites, puces, et punaises, mélanger 15 g/L d'eau. Pour les tiques des volailles mélanger 40 g/L d'eau. Pulvériser 50-100 mL/m² de surface sur les murs, litières, perchoirs et nids. Forcer la pulvérisation dans les fissures et crevasses. Répéter si nécessaire. Ventiler en pulvérisant.

MISE EN GARDE :

Pour prévenir le dépôt de résidus dans le lait et sur la viande, ne pas appliquer moins d'une semaine avant l'abattage.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion et d'inhalation. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau.

Bien se laver après utilisation. Enlever les vêtements contaminés.

PREMIERS SOINS:

Contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. □

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'atropine est un antidote mais il ne faut pas utiliser le 2-PAM.

ÉLIMINATION :

1. Vider à fond le récipient de son produit dans l'applicateur.
2. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SEVIN® est une marque déposée de Rhône-Poulenc Nederlandals B.V.
Rhône-Poulenc Canada Inc. est un utilisateur autorisé.
Rhône-Poulenc Nederlandals B.V. Rhône-Poulenc Canada Inc.
est un utilisateur autorisé.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

